



CONSEIL GENERAL
CUARNENS

Séance du Conseil Général de Cuarnens du 30 novembre 2023
à la Salle de l'Hôtel de France à 20h15

Présidence : Monsieur Olivier Chappuis, Président.

Monsieur le Président donne connaissance de l'ordre du jour :

1. Appel
2. Admission de nouveaux membres
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023
4. **Préavis municipal No 07-2023** relatif au Budget 2024
5. Nomination d'un suppléant/e à la commission de gestion et des finances
6. Nomination d'un suppléant/e au Conseil intercommunal pour la piscine des Chavannes (Cossonay)
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel:

39 membres sur 73 sont présents, le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer.

2. Admission de nouveaux membres:

Madame Leila Brélaz prononce la formule rituelle et est admise comme nouveau membre du Conseil Général de Cuarnens.

3. Adoption du PV

Le PV de la séance du 21 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

4. Préavis municipal No 07-2023 relatif au Budget 2024

La rapporteure de la Commission de gestion et des finances, **Mme Pauline Rime** prend la parole et précise que la commission, composée de Messieurs Jean-Marc Cloux, Julien Bovet et Juan Vazquez, Messieurs Yann Delacrétaz et Christophe Chappuis sont excusés, s'est réunie le mardi 7 novembre 2023 pour étudier le Budget 2024.

La commission remercie M. Frédéric Chappuis, Syndic, M. Jean-Daniel Staub, Municipal et Mme Laetitia Wolf, boursière, pour toutes les informations fournies et leurs explications données.

La commission tient à préciser que les chiffres donnés et/ou imposés par le Canton de Vaud ne peuvent pas être modifiés lors des rencontres et il est constaté que tous les éléments liés aux transports, au social, à l'enfance et à la piscine sont toujours des charges importantes pour notre commune.

Néanmoins, certains points ont suscité des remarques :

- Les salaires des employés de la voirie ont été répartis différemment des années précédentes ce qui peut modifier certains postes mais il n'y a pas d'impact sur le résultat final.
- Suite à l'acceptation du Préavis n° 03/2023 concernant la création de l'Association intercommunale de Vy de Mauraz, nous voyons que ceci ne modifie pas le budget et que le prix de l'eau pour les habitants ne va pas changer.
- Les revenus restent stables cela malgré le fait d'avoir baissé le taux d'impôt de 1 point.
- Les frais liés à l'entretien du bâtiment Quarningis seront prélevés sur le fond de rénovation prévu à cet effet. La commune nous informe avoir entrepris les démarches afin de savoir s'il y avait eu des défauts cachés lors de la construction du bâtiment et si une quelconque garantie pouvait être invoquée. Malheureusement tel n'est pas le cas.

La municipalité reste prudente en présentant ce budget avec un excédent de charges de CHF 181'725.80 et la commission est certaine qu'elle fera tout son possible afin de finir l'année 2024 avec un résultat en faveur de la commune.

Fort de ce qui précède, la commission de gestion unanime propose au Conseil Général d'adopter le Budget 2024 tel que présenté.

M. le Président lit la conclusion du préavis 07-2023.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNENS

vu le préavis 07-2023 ;
ouï le rapport de la commission de gestion et des finances ;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour .

DECIDE

1. d'adopter le budget 2024, tel que présenté en annexe

M. le Président passe le préavis 07-2023 au vote. Il est accepté à la majorité avec 1 abstention.

5. Nomination d'un suppléant/e à la commission de gestion et des finances

À la suite de la démission de Mme Jill Valérie Hedinger comme membre de la commission de gestion et des finances, M. Yann Delacrétaz passe membre et M. Peter Weilenmann est élu comme 2^{ème} suppléant par acclamations.

6. Nomination d'un suppléant/e au Conseil intercommunal pour la piscine des Chavannes (Cossonay)

À la suite de la démission de M. Raphaël Morel comme délégué au Conseil intercommunal pour la piscine des Chavannes (Cossonay), Mme Claire-Lise Cloux accepte le poste de déléguée et M. René Despond celui de suppléant, ils sont élus par acclamations.

7. Communications de la Municipalité

Mme Nathalie Marcuard, Municipale prend la parole,

Place de jeux

Les travaux débuteront à la mi-janvier.

Tribune-buvette salle polyvalente

La mise à l'enquête est terminée mais la Municipalité attend encore le retour du canton, également encore quelques devis qu'elle espère recevoir avant Noël.

Hôtel de France (Mandat étude parallèle)

La Municipalité a reçu 30 dossiers de candidature pour ce projet très intéressant certes assez complexe. Des candidatures hors canton même outre sarine et comme elle l'a déjà expliqué, la procédure a été partagée en deux pour trois bureaux d'architectes standard qui ont déjà de l'expérience et une place a été prévue pour un jeune bureau.

Le jeune bureau est :

- Atelier ba.le et Le Collectif Saràl de Bâle
-

Les trois bureaux standards sont :

- In-Out Architecture avec ESM-Ingénierie de Genève
- Tribu Architecture SA et Société Coopérative 2401 de Lausanne
- Faz architectes et Ingphi SA de Genève
-

Le marché public comporte des critères très précis qui s'appliquent par le choix, le critère du lieu n'est pas un critère et il n'est possible de se baser sur l'emplacement des bureaux.

Ce sont les bureaux qui ont le mieux rempli les critères qui ont finalement été choisis à l'issue de la journée de sélection. La Municipalité a rencontré tous ces bureaux le mercredi 29 novembre et tous les locaux ont été visités.

Equipes

Lors de la séance du 2 novembre 2023, 30 dossiers de candidature ont été reçus.

Le Collège d'experts a sélectionné les quatre candidats suivants pour participer aux MEP :

- Atelier ba.le et Le Collectif Sàrl
- In-Out Architecture et ESM-Ingénierie
- Tribu architecture SA et Société Coopérative 2401
- FAZ architectes et Ingphi SA

Calendrier des MEP

Lancement des MEP	29.11.2023
Visite sur le site	29.11.2023
Délai pour poser des questions	07.12.2023
Réponses aux questions	15.12.2023
Délai pour dépôt des dossiers du dialogue intermédiaire	26.01.2024
Dialogue intermédiaire	01.02.2024
Délai pour dépôt des dossiers dialogue final	06.05.2024
Dialogue final	16.05.2024
Publication de la décision, rapport final du Collège d'experts	18.06.2024
Vernissage de l'exposition des projets	20.06.2024
Exposition des projets	20.06. – 05.07.2024

En cas de 2^{ème} dialogue intermédiaire

Délai pour dépôt des dossiers du 2 ^{ème} dialogue intermédiaire	28.03.2024
2 ^{ème} dialogue intermédiaire	18.04.2024
Délai pour dépôt des dossiers dialogue final	17.06.2024
Dialogue final	27.06.2024
Publication de la décision, rapport final du Collège d'experts	28.08.2024
Vernissage de l'exposition des projets	29.08.2024
Exposition des projets	29.08 – 13.09.2024

M. le Syndic parle aux personnes qui aiment la lecture et informe que Mme Anne Bovet qui s'occupe de la bibliothèque se fera un plaisir de bien vous conseiller.

Les 4 abonnements Ciné-sénior sont à disposition au bureau communal.

Les 5 abonnements pour le Téléski de L'Abbaye également disponibles au bureau communal.

Concernant les cartes CFF, une nouvelle formule entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2024, les disponibilités pourront être consultées sur www.cartejournaliere-commune.ch ou passer au bureau communal.

À la suite des départs de M. René Despond (Refuge) et M. Serge Clément (STEP), les places de responsable de la STEP et du refuge sont mises au concours.

Les deux futurs retraités seront remerciés lors du prochain Conseil Général.

La distribution des sapins de Noël et le partage du vin chaud aura lieu le samedi 16 décembre entre 10h00 et 11h00 à l'annexe de la salle polyvalente.

L'apéritif de la Nouvelle année aura lieu le mercredi 3 janvier 2024 dès 11h00 à la salle de l'Hôtel de France.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Anne Bovet prend la parole et rappelle que le 19 et 20 janvier 1910 a eu lieu l'inondation du siècle, lors des dernières fortes pluies de novembre, elle a constaté que l'eau était très haute et désire savoir de combien de centimètres le pont a été surélevé lors des travaux.

M. Fabian Mariller de répondre entre 20 et 30 centimètres.

M. le Syndic annonce qu'il consultera les archives et donnera une réponse précise lors du prochain Conseil Général.

M. le Président donne un complément d'information en expliquant qu'en 1910, l'eau était montée à la hauteur de l'écurie du bâtiment de M. Luc Chappuis, plus précisément au milieu de la porte.

Concernant la Venoge, il informe que la planche sensée être enlevée, n'est pas partie, la chaîne a bougé mais pas la planche.

M. Fabian Mariller demande qu'en est-il du restaurant, que va-t-il se passer, est-il vrai que le départ est pour le 31 décembre ?

M. le Syndic de préciser que la Municipalité a reçu un courrier dans lequel les restaurateurs donnaient leur congé pour l'année prochaine. Lors de la séance du lundi 4 décembre, la Municipalité prendra connaissance de cette lettre.

M. Antoine Chappuis prend la parole et parle de la route de Chavannes. En effet, un jour qu'elle était verglacée, un automobiliste a touché le lampadaire du village qui est toujours par terre, est-il prévu de le changer ?

M. Jean-Daniel Staub, Municipal explique que l'électricien était débordé mais effectivement ce travail est prévu avant la fin de l'année.

M. Florian Chapalay prend la parole et parle d'une voiture « ventouse » avec un pneu crevé qui se trouve sur les places de parc de la polyvalente depuis quelques jours, est-il prévu de débarrasser cette voiture ?

M. Patrick Esseiva, employé communal informe qu'il a bien remarqué cette voiture qui devrait partir cette semaine sinon il reprendra contact avec la personne concernée.

Mme Aline Chappuis prend la parole et demande si lors du départ des restaurateurs, une solution a été trouvée avec le restaurant pendant la durée des travaux ?

M. le Syndic de répondre que la Municipalité a des idées mais qu'actuellement aucune démarche n'a encore été faite, effectivement le souhait serait de conserver un local pendant les travaux.

M. le Président annonce les démissions au Conseil Général de Mme Jill Valérie Hedinger et de M. Claude Clément.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h45.

Le Président

La secrétaire